



Crochet Jean - Luc
aménagement quartier gare :

Le futur rond point de crête / parking ne peut-il pas garder le passage de l'axe de circulation principal en souterrain par exemple, le rond point ne distribuant que le parking et les voies annexes au niveau de la place.



Olivier ANTOINE a déposé une contribution à titre personnelle sur le registre dûment matérialisé et a fourni également oralement l'ensemble de ses arguments au commissaire-enquêteur.

Pour l'ensemble des raisons évoquées dans sa contribution (îlots de chaleur urbains, transports et OAP Quartier de la gare, modes de déplacement doux, protection des vues paysagères, biodiversité et passage pour la petite faune) il relève l'insuffisance de la modification n°1 du PLU de Thonon. Et émet un avis défavorable à son encontre concernant les seules raisons évoquées ci-dessus entre parenthèses.



Monsieur GIACRI Bernard souhaite apporter ses observations sur les modifications suivantes proposées au règlement.

1. Art. 11 : le nouveau libellé (Volumétrie) est trop vague et que l'on ne supprime pas l'ancien libellé :
" obligation d'harmoniser les matériaux de couverture avec ceux des constructions voisines "
- 2 Art. 47, que la hauteur de 3,50 mètres inclut la toiture.

B Giacri
49 bis Chemin de Morey
74200 THONON LES BAINS

